



Conditions de travail précaires chez Aldi

#PAUVRETÉDROITSSOCIAUX #ÉCONOMIE

Le grand distributeur allemand Aldi, implémenté en une quarantaine de sites en Suisse depuis son arrivée en 2004, est sous le feu des critiques des syndicats pour les conditions de travail précaires qu'il offre à ses employés. En effet, il propose des contrats dits léonins, c'est-à-dire que des engagements à temps partiel assortis d'une clause qui prévoit une disponibilité permanente du travailleur ou qui limite son droit d'exercer une activité parallèle. Pour les syndicats UNIA et l'Union syndicale suisse (USS), ces contrats sont discriminatoires, immoraux et abusifs.

Travail « bon marché »

«Le travail humain n'est pas une marchandise, et encore moins une marchandise bon marché. Les conditions de travail précaires et le travail 'bon marché' imposé sont contraire à la dignité humaine», s'indignait le président d'USS et conseiller national Paul Rechsteiner. Celui-ci avait, en décembre 2005, déposé une initiative parlementaire demandant à interdire les contrats léonins. Non soutenue par la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national, elle a été refusée par 82 contre 61 le 4 octobre 2007.

L'employeur proposant de tels contrats s'assure la disponibilité totale de ses vendeurs, alors que seul un taux d'occupation minimal est garanti à ces derniers. Ceux-ci ne peuvent dès lors ni travailler à plein temps ni organiser sérieusement leur vie privée. L'employeur économise également des frais de prévoyance professionnelle (LPP) et ne prévoit pas de conventions collectives de travail (CCT). La Commission du National a argumenté qu'une certaine flexibilité sur le marché du travail était nécessaire en Suisse, la limiter nuisant à la dynamique du marché et donc à la création d'emplois.

Employés surveillés : critique du Préposé aux données

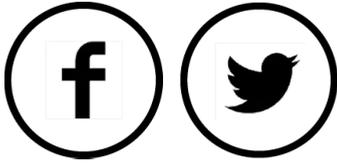
Au cours de l'année 2006, le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT) a examiné la manière dont cette société Aldi Suisse SA utilise son système de vidéosurveillance. En mars 2007, il a publié les nombreuses recommandations faites à Aldi, et acceptées. Aldi a été tenue de procéder à des améliorations et à des ajustements et notamment d'orienter les caméras situées dans la zone des caisses de tous ses magasins de telle sorte qu'elles ne puissent plus filmer le personnel. Dès 2008, elle devra en outre utiliser des techniques de floutage pour être conforme avec la législation sur la protection des données.

- Le casseur de prix Aldi entre en Suisse romande par la petite porte (pdf, 1p.)
Le Temps, 7 novembre 2007
- Conditions de travail: Aldi bonnet d'âne
TSRinfo.ch, 6 juillet 2007
- Finissons-en avec le travail précaire ! (pdf, 2p.)
Communiqué de presse de l'Union syndicale suisse (USS) à l'occasion du 1er mai 2007
- Contrôle de la société ALDI portant sur la protection des données
Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT)
- Pas de contrats léonins pour les employés à temps partiel
05.456 - Initiative parlementaire de Paul Rechsteiner (SG/PS)
- Rapport de la Commission de l'économie et des redevances du 22 mai 2007

[Dons](#)

[Devenir membre](#)

[Newsletter](#)



Contact

humanrights.ch
Hallerstrasse 23
3012 Bern

info@humanrights.ch
[031 302 01 61](tel:0313020161)

(Nouveau à partir de décembre 2022:
Ma-Ve / 8h00-12h00)

Actualités

Nouvelles
Agenda
Prises de position

CP 34-59540-2
IBAN: CH9009000000340595402
Association humanrights.ch
3012 Berne

Qui sommes-nous?

Equipe
Organisation
Emplois
Revue de presse
Contact

Adresses

Services pour les personnes en détention
Services de consultation pour les victimes
de racisme
Adresses utiles

[Dons](#)

[Devenir membre](#)

[Newsletter](#)

